

**N°2025-33**

**CIAS VAL GUIERS**  
**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet**  
**73330 BELMONT-TRAMONET**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du CIAS sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 14

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 11**

**Secrétaire de séance :**

CAGNIN Georges

**Date de la convocation :**

**19/03/2025**

**14 présents** : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, WALLE Olivier.

**06 Pouvoirs** : Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, M. CEVOZ-MAMI Christian à M. REGALLET Paul, Mme SEVA Jacqueline à Mme BAZIN Jacqueline, Mme THIERY Ghislaine à Mme CHAPPUIS Agnès, Mme VERRIER Muriel à Mme ANDRE Valérie, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam.

**06 Absents** : Mme COUDURIER Françoise, Mme GAUTIN Catherine, M. MARTIN François, Mme MARTIN Marie-Ange, Mme MASSIT Emilie, M. PERSON Philippe.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

- **Vu** le tableau des emplois du CIAS Val Guiers ;
- **Vu** les avis unanimement favorables du Comité Social Territorial en date de 6 et 24 mars 2025 ;
- **Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois afin de prendre en compte les modifications d'organisation de la collectivité ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

**Le Président propose d'adapter le tableau des emplois pour les raisons suivantes :**

- Direction adjointe : dans le cadre du recrutement temporaire sur les fonctions de Direction adjointe en transition du Pôle personnes âgées, un agent titulaire de la fonction publique hospitalière a été recruté.

Le projet est de pourvoir à ces fonctions pour une durée d'un an.

Afin de procéder au détachement de la nouvelle collaboratrice, il permanent de rédacteur catégorie B à temps complet.

- Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet ;
- EHPAD Floralties :
  - Création de deux emplois d'infirmiers en soins généraux territorial à temps complet ;
  - Création d'un emploi d'aide-soignant de classe normale à temps complet.
- Résidence autonomie Les Loges du Parc :
  - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 19 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention ;**

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Le Président,

**-Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
**-Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,  
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN**